

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1954

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a tout d'abord désigné M. Fousson comme rapporteur du projet de loi (n° 128, année 1954) tendant à ratifier le décret du 4 mai 1951 fixant le régime douanier de certains produits marocains importés en Afrique Occidentale Française, et M. Naveau comme rapporteur de la proposition de loi (n° 137,

année 1954) tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations.

Elle a, en second lieu, examiné et adopté les conclusions du rapport de M. de Raincourt sur le projet de loi (n° 36, année 1954) portant ratification du décret n° 53-990 du 30 septembre 1953 rétablissant les droits de douane sur certains œufs.

Elle a ensuite procédé à l'audition de MM. Dayné, président du Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, Payelle, président du Syndicat national des Fabricants de Peaux, et Couset, directeur général des Tanneries de France, sur la situation de l'industrie du cuir au regard de la libération des échanges.

Ces personnalités ont exposé les difficultés qu'entraînerait la libération des échanges dans l'industrie du cuir sur le plan de l'exportation des matières premières et de l'importation des produits finis.

M. Couset a noté que la tannerie française, en même temps qu'elle était soumise à une crise de conjoncture internationale, souffrait d'une crise structurelle propre à la France.

Les trois orateurs ont insisté sur la disparité entre les prix français et étrangers, notamment dans le domaine de la chaussure et M. Couset a préconisé, pour remédier aux prix élevés de la vente au détail de ce produit, sinon l'intégration, tout au moins la création d'associations de détaillants et une meilleure organisation de la profession.

Un échange de vues s'est ensuite instauré auquel ont participé, outre les trois personnalités de la profession, MM. Louis André, Julien Gautier, Koessler, Hoeffel, de Villoutreys, Brousse et le Président.

La commission a enfin procédé à l'audition de M. François Peugeot, vice-président du Syndicat général des Industries mécaniques et transformatrices des métaux, sur les répercussions qu'entraînerait la libération des échanges dans ce secteur industriel.

L'orateur a indiqué que la libération des échanges serait très dangereuse dans le domaine des industries mécaniques en raison du niveau des prix de revient français grevés par un prix de l'acier plus élevé qu'à l'étranger et par des charges sociales et fiscales également plus lourdes.

Il a insisté sur le fait que la France était le seul pays à appliquer strictement la convention internationale relative à l'égalité des salaires masculins et féminins.

Au cours de la discussion qui s'est ensuite instaurée, MM. de Raincourt, Gautier et le Président ont demandé à M. François Peugeot des précisions sur le poids des charges fiscales et sociales en France et à l'étranger.

En conclusion, M. Peugeot a indiqué qu'à son avis la libération des échanges, en ce qui concerne l'industrie française en général, et les industries mécaniques en particulier, ne pouvait être opérée que progressivement et à condition d'être accompagnée d'un plan de révision de la structure des prix français.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a fait connaître à ses collègues les informations qu'il a recueillies auprès de M. Bidault sur l'état actuel des négociations concernant la Sarre et les rapports entre la Grande-Bretagne et la Communauté Européenne de Défense.

Les propositions relatives à la Sarre subissent une discussion à la commission des affaires générales du Conseil de l'Europe ; c'est à tort que la presse allemande a cru y compter un avantage au profit des thèses soutenues par le Gouvernement fédéral. En réalité, les Allemands ont voté contre et la délibération se poursuit sur le rapport Van Naters qui reste une base de discussion.

Sans admettre le trouble qu'apporteraient les partis allemands, il est possible d'envisager une entente qui soit conforme au vœu de la population sarroise exprimé par le Président du Conseil Hoffmann.

Les négociations avec la Grande-Bretagne sur le caractère de son association avec la Communauté Européenne de Défense marquent une évolution favorable. Tout en demeurant extérieurs au traité, les représentants de la Grande-Bretagne envisagent une association de plus en plus étroite et le maintien des contingents britanniques sur le continent.

Le Ministre des Affaires étrangères, sur l'invitation de M. Marcel Plaisant, a accepté de venir le 31 mars devant la commission pour

répondre à différentes questions concernant le statut en voie d'application en Tunisie et les réformes pendantes au Maroc.

M. Marcel Plaisant a ensuite rendu compte à la commission de la visite qu'il a reçue de M. Vinogradov, ambassadeur de l'Union Soviétique. Il ressort principalement des déclarations faites par l'ambassadeur que l'Union Soviétique désire essentiellement l'ouverture d'une ère de paix, afin de redresser l'économie de son peuple. L'Union Soviétique considère qu'une paix durable est compatible avec la coexistence de deux conceptions politiques différentes du monde et de la vie.

M. Marius Moutet qui, à titre de rapporteur d'information, a déjà fait huit exposés devant la commission sur la Communauté Européenne de Défense et sur les accords de Bonn, a tenu à marquer le point, à la suite des réponses données par le Ministre des Affaires étrangères aux questions posées par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale. Les considérations de M. Marius Moutet sur l'évolution des idées autour de la Communauté Européenne de Défense, ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part notamment MM. Hauriou, Michel Debré, Commin, Ernest Pezet, Léo Hamon et Gabriel Puaux.

M. Ernest Pezet a donné connaissance à la commission de son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 42, année 1954) portant modification du Code de la nationalité, et M. Tamzali, de son rapport sur le projet de loi (n° 43, année 1954) portant organisation de la juridiction française en Tunisie.

Ces rapports ont été adoptés.

BOISSONS

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a tout d'abord procédé à la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 125, année 1954) de M. Milh, tendant à inviter le Gouvernement à exonérer des prestations d'alcool vinique les viticulteurs produisant des vins d'appellation d'origine contrôlée à faible rendement ; après les interventions de MM. Bène et Périquier, hostiles au texte en discussion, M. Milh a été chargé de le rapporter.

M. Roger Houdet, Ministre de l'Agriculture, est ensuite venu exposer à la commission la politique du Gouvernement dans le domaine viticole. Après avoir commenté les décrets du 30 septembre 1953 relatifs à l'organisation et l'assainissement du marché du vin et à l'organisation de la production viticole, et le décret du 14 janvier 1954, relatif au blocage et à la distillation obligatoire, traductions sur le plan législatif et réglementaire de la doctrine du Gouvernement, le Ministre a donné connaissance des mesures d'application des décisions récemment arrêtées en Conseil des Ministres en vue de faciliter l'écoulement de la récolte et le respect du prix minimum fixé pour l'achat à la propriété des vins de consommation courante.

Il a notamment indiqué :

— que le plafond des warrants accordés aux viticulteurs sera porté de 250 à 270 francs le degré hecto ;

— que le Gouvernement déposera prochainement sur le Bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi portant généralisation des prestations d'alcool vinique et modifiant le taux des prestations d'alcool de vin dues par certains viticulteurs ;

— que les viticulteurs des départements méridionaux bénéficieront, à concurrence de 200.000 hectolitres d'alcool pur, de transferts de distillation obligatoire, qui leur assureront la vente de leurs vins à 270 francs le degré-hecto ;

— que les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Institut des Vins de consommation courante seront publiées dans les prochains jours, ce qui lui permettrait, dès la nomination de son Conseil d'administration, d'entreprendre ses travaux en vue de l'amélioration de la qualité des vins mis sur le marché ;

— qu'une aide financière et un effort d'équipement seront consentis en faveur des viticulteurs du Minervois, des Corbières et du Biterrois, victimes de calamités atmosphériques au cours de plusieurs années consécutives.

En terminant son exposé, le Ministre a tenu à souligner les graves difficultés que rencontre le Gouvernement pour intensifier les exportations de vins, les pays étrangers demandant qu'en

compensation la France importe des produits agricoles ou industriels concurrençant nos propres productions.

Enfin, il a répondu aux questions particulières que lui ont posées MM. Gaspard (sur la garantie des prix et l'organisation du service de la répression des fraudes), Gay (sur le blocage des vins importés en franchise de droits de douane), M^{me} Crémieux, MM. Brettes, Enjalbert (sur le prix des alcools des prestations viniques), Jean Durand (sur les transferts de distillation) et Primet (sur les mesures devant intervenir en faveur des petits et moyens producteurs).

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu les exposés des Secrétaires d'Etat aux Forces Armées sur le budget militaire de 1954.

M. Gavini, Secrétaire d'Etat à la Marine, a exposé l'articulation financière du budget de la section « marine ». Il a particulièrement souligné la nécessité, satisfaite pour la première fois depuis la guerre, d'avoir une tranche navale d'au moins 30.000 tonnes en chantier par an. Indiquant que, en 1954, sera commencée la construction d'un porte-avions moderne, il a conclu que, cette année, la valeur combative de la flotte ne sera pas améliorée, sauf en ce qui concerne l'utilisation du porte-avions *Bois-Belleau* et que le tonnage ne changera pas jusqu'en 1957 ; à ce moment, de nombreuses mises à la réforme doivent réduire ce tonnage, mais les bâtiments en service compenseront cette diminution du fait qu'ils seront modernes et d'un meilleur rendement.

M. Christiaens, Secrétaire d'Etat à l'Air, a noté, après un exposé général sur le budget « air », que l'effort de son département a été de s'approcher le plus possible de la réalisation du « Plan X » de mise sur pied de l'armée de l'air, qui prévoit la mise en service de 1.000 avions de combat et de leur soutien logistique. Faute d'avoir pu, en raison des compressions et des économies nécessaires, réaliser l'ensemble de ce plan, M. Christiaens, a indiqué qu'il avait dû restreindre les crédits portant sur les effectifs, les matériels non aériens et l'infrastructure. Rendant compte de son récent voyage aux Indes, il a souligné l'importance que peut avoir

pour notre industrie aéronautique la vente d'appareils à l'étranger, du point de vue de la maintenance de la recherche et de la conservation de notre main-d'œuvre.

Enfin, M. de Chevigné, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a dégagé les points essentiels sur lesquels le budget « guerre » 1954 diffère des précédents. En ce qui concerne les programmes d'armement, il a fait ressortir que les constructions d'armements classiques, qui connaîtront une pointe en 1954 et 1955, feront place ensuite aux constructions d'engins et de matériels nouveaux, actuellement à l'étude, comme les projectiles téléguidés SS. 10, les engins chenillés légers, ou l'arme automatique unique. Il a souligné que les compressions budgétaires avaient dû frapper les crédits d'entretien, seuls à pouvoir être réduits sans danger vital pour l'armée.

Interrogé par les commissaires sur la question de la revalorisation de la condition militaire, il a exposé les grandes lignes du projet actuellement à l'étude, fondé sur l'attribution d'une prime de qualification ; il estime que, dans les circonstances actuelles, ce projet devrait présenter le plus d'efficacité réelle pour réaliser une tâche fixée depuis longtemps aux départements militaires.

Judi 25 mars 1954. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. René Pleven, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, sur l'ensemble du budget militaire de 1954.

Le Ministre a résumé les traits saillants de ce budget comme suit :

Réduction de la charge financière sans réduction de l'effort militaire, grâce à l'aide américaine ; stabilisation des forces terrestres et, en regard, effort d'accroissement de l'armée de l'Air et du tonnage de la flotte.

Il a fait ressortir la prudence qui guide les autorisations de programmes en ce qui concerne les forces terrestres, en soulignant que des armes nouvelles sont à l'étude, ainsi que la constitution d'unités comme les « divisions et brigades mécaniques », ou les « divisions de voltigeurs », faisant l'objet d'un programme d'environ trois ans.

Répondant aux questions posées par les commissaires, il a,

en particulier, examiné la question de la revalorisation de la condition militaire, fondée sur la nécessité de la qualification d'une part, de la hiérarchisation d'autre part ; faisant allusion au projet de revalorisation actuellement à l'étude, il a indiqué qu'il n'était pas définitif, mais qu'il constituait une base de départ valable.

La commission a ensuite approuvé les conclusions du rapport pour avis de M. Maroselli sur la section « air ». Il a été décidé de déposer des amendements opérant des abattements indicatifs aux chapitres 34-41 (instruction), 51-11 (constructions aéronautiques), 53-52 (munitions), 53-53 (matériel roulant), 53-71 (télécommunications), 53-72 (matériel de série).

Le rapport pour avis de M. Piales sur la section commune a été adopté. La commission lui a donné mission de déposer des amendements portant abattements indicatifs aux chapitres visés par ses observations.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Lelant, secrétaire.* — La commission a procédé à un examen préliminaire du Budget de l'Éducation nationale en entendant M. Bertaud sur les crédits affectés à la jeunesse et aux sports.

Reconnaissant l'insuffisance des crédits en la matière, l'orateur a brossé un tableau d'ensemble sur la nécessité d'apporter une aide efficace aux initiatives déjà existantes ou à créer en vue de développer le sens artistique, moral, civique et sportif de la jeunesse française.

Ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Jeudi 25 mars 1954. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — Sur la proposition de son Président, la commission a décidé de se rendre à Lille le mercredi 7 avril pour visiter les nouvelles installations de la Faculté de Médecine ainsi que les services hospitaliers.

Puis le Président a donné connaissance des débats intervenus à l'Assemblée Nationale au cours de la discussion du budget militaire, notamment au sujet de la protection des populations civiles en temps de guerre. La commission a renvoyé à mardi prochain l'étude de cette question qu'elle a confiée à son Président.

La commission a enfin désigné M. Voure'h comme rapporteur du projet de loi (n° 147, année 1954) portant abrogation de la loi n° 46-2193 du 11 octobre 1946 relative à certaines conditions d'accès au diplôme d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste et de pharmacien, et à modifier l'article 360 du Code de la santé publique.

FINANCES

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. René Pleven, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, sur le budget militaire pour l'exercice 1954. Dans son exposé, le Ministre a tout d'abord souligné que la diminution du volume des crédits n'affectait pas l'effort militaire grâce à l'accroissement de l'aide américaine. Puis il a comparé l'effort relatif des divers pays du Pacte Atlantique. Il a ensuite traité des commandes off shore, de l'exécution des programmes d'infrastructure internationale, des livraisons du P. A. M., des fabrications d'armement, du problème de la réduction des plans de charge, du problème du logement des cadres et des crédits pour les forces terrestres d'Extrême-Orient.

Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et, notamment, MM. Boudet, Bousch, Chapalain, Castellani, Courrière, Debû-Bridel, Laffargue, Maroger et Pellenc.

Jeudi 25 mars 1954. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a commencé l'étude du projet de loi (n° 151, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de la Défense nationale et des Forces armées pour l'exercice 1954.*

En ce qui concerne le Budget de la Marine, M. Courrière, rapporteur spécial, a analysé les crédits et montré à quoi ils corres-

pondaient en effectifs, en unités navales, en matériels et en bases. Il a notamment souligné le problème qui se pose pour le remplacement de l'actuel navire-école. Sur sa proposition, la commission a voté des abattements indicatifs sur les chapitres 31-11, 31-12, 31-33, 32-43, 34-62, 54-51, 34-92, 53-61 et 53-72.

M. Pellenc a ensuite présenté son rapport sur le Budget de l'Air dans lequel, après avoir souligné les progrès accomplis, il a signalé les lacunes qui restaient encore à combler, notamment en matière d'intercepteurs de nuit et de radars. Parlant ensuite des effectifs, il a souligné que le rapport du nombre d'hommes au nombre d'appareils paraissait élevé eu égard aux missions de l'armée de l'Air. Enfin, il a attiré l'attention sur la nécessité d'intensifier les efforts entrepris en matière d'engins spéciaux télé-guidés et d'hélicoptères.

Le budget a été adopté avec quelques réductions indicatives sur les chapitres.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu un exposé général sur le budget militaire présenté par M. Boudet, dans lequel il a traité successivement du volume et de la répartition des crédits, des effectifs, de l'équipement. Il a ensuite rapporté la Section Commune et la Section Guerre. M. Boudet a plus particulièrement traité la question des armements qui a donné lieu à un échange de vues. Des réductions indicatives ont été opérées sur quelques chapitres.

La commission a ensuite adopté les articles du projet de loi. A l'article 12, sur la proposition de M. Courrière, il a été décidé d'accorder aux officiers d'administration de la Marine les mêmes avantages de carrière que ceux consentis aux ingénieurs de travaux de constructions et armes navales et des travaux maritimes.

Sur la proposition de M. Pellenc, elle a adopté les articles nouveaux suivants :

Article 14 A.

« Les officiers atteints par la limite d'âge entre le 1^{er} janvier 1954 et la promulgation de la présente loi, pourront être

promus rétroactivement dans les cadres actifs, au grade supérieur dans les mêmes conditions que si la promulgation de la présente loi était intervenue le 1^{er} janvier 1954. »

Article 26.

« Le Gouvernement déposera, avant le 1^{er} juillet 1954, un projet de loi de réorganisation de l'industrie aéronautique et d'aide à la construction aéronautique. »

Les articles 14 *ter* et 14 *quater A* ont été modifiés et rédigés de la manière suivante :

Article 14 ter.

Le paragraphe III de l'article 6 de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 est complété ainsi qu'il suit :

« 3° Le personnel licencié par suite de réduction d'effectifs, fermeture ou changement d'implantation de l'établissement employeur, âgé d'au moins 56 ans, bénéficie, dans la limite maximum de quatre ans, de bonifications lui permettant de réunir la double condition de 60 ans d'âge et trente ans de services exigée pour l'ouverture du droit à pension.

« Le personnel visé ci-dessus qui, malgré la bonification de services de quatre ans ne réunirait pas les trente ans de services requis pour l'obtention d'une pension d'ancienneté, aura droit à une pension proportionnelle liquidée compte tenu de cette bonification de quatre ans. »

Article 14 quater A.

« Le premier alinéa du paragraphe premier de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 est ainsi modifié :

« La jouissance de la pension d'ancienneté ou proportionnelle est immédiate dans les cas prévus à l'article 4, paragraphes premier, II et III (1°, 2° et 4°). »

La commission a adopté également le budget de la France d'Outre-Mer (Dépenses militaires). M. Bousch, rapporteur, a souligné avec vigueur l'insuffisance des crédits. Une réduction de un million a été décidée pour appuyer cette observation.

M. Bousch a présenté son rapport sur les crédits des forces terrestres d'Extrême-Orient dans lequel il a traité de l'évolution des dépenses, de l'évolution des effectifs et de la situation militaire. Les crédits ont été adoptés sans modification.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 25 mars 1954. — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — La commission a nommé M. Delrieu, rapporteur du projet de loi (n° 106, année 1954) relatif aux conseils de prud'hommes en Algérie.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Gaston Charlet, vice-président* — La commission a entendu le rapport de M. Jean Geoffroy sur le projet de loi (n° 42, année 1954) tendant à modifier l'article 9 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant Code de la nationalité française.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, ont été adoptées par 8 voix contre 1, à la suite d'un vote à mains levées.

La commission a, ensuite, adopté, sans modification, la proposition de loi (n° 139, année 1954) tendant à modifier l'article premier de la loi n° 49-453 du 2 avril 1949 accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés.

M. Gaston Charlet a été nommé rapporteur de ce texte.

Ont, en outre, été désignés comme rapporteurs :

— M. Jean Geoffroy de la proposition de résolution de M. Durieux (n° 56, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant le statut des terrains dénommés « parts de marais » ;

— M. Robert Chevalier du projet de loi (n° 135, année 1954) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord passé entre la France et la Principauté de Monaco pour l'octroi aux rentiers viagers de nationalité monégasque de certaines majorations de rentes viagères.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a entendu M. Jules Ramarony, secrétaire d'Etat à la Marine marchande.

Les principales questions évoquées ont été :

1° Par M. Denvers : la situation du paquebot *Guyane* qui, lancé voici deux ans, est immobilisé à Dunkerque sans qu'aucune décision ait été prise quant à son utilisation ;

2° Par M. Jézéquel : le développement de l'industrie des algines dans les départements maritimes de l'Ouest ;

3° Par M. Lamarque : la répartition entre divers chantiers de construction navale français de la commande de six cargos par le Gouvernement soviétique.

Le Ministre a répondu, à la première question, que son département ne portait pas la responsabilité des retards soulignés par M. Denvers ; à la deuxième, que le Gouvernement faciliterait de son mieux la nouvelle industrie des algines ; à la troisième, enfin, que l'industrie de la construction navale avait réparti les commandes sans intervention du Gouvernement.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 25 mars 1954. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de MM. Pierre Tissier et Louis Armand, respectivement président et directeur général de la S. N. C. F.

M. Pierre Tissier, présentant le bilan de cinq années de gestion, s'est attaché à définir les conditions d'équilibre du budget de cette Société. Après avoir écarté les solutions extrêmes de la « coordination autoritaire » et de la réduction progressive de l'activité du chemin de fer, il a préconisé celle de la « commercialisation ».

Le Président de la S. N. C. F. en a défini tout d'abord la condition essentielle qui est la réalisation de l'égalité des charges entre tous les transporteurs afin de permettre entre eux le jeu d'une concurrence normale (charges de « service public », entretien de l'infrastructure, péréquation des pensions de retraite...).

Puis il a tenu à marquer le contour des conditions juridiques susceptibles de permettre cette « commercialisation », en insistant, pour terminer, sur la nécessité de déterminer très nettement les pouvoirs respectifs des différents contrôles imposés à la Société nationale et des dirigeants et d'accroître la responsabilité de ces derniers.

M. Louis Armand a fait ensuite l'exposé des récents perfectionnements techniques du matériel ferroviaire français, qui fait prime, a-t-il dit, sur le marché international. Il a précisé le sens qu'il fallait donner au record mondial de vitesse sur rail récemment battu par une locomotive électrique de la S. N. C. F. (mesure de la « marge de sécurité » du matériel), donné quelques indications relatives aux nouvelles automotrices de banlieue et souligné l'importance de la reconversion accomplie au sein du personnel des « cheminots ».

Enfin, MM. Pierre Tissier et Louis Armand ont répondu à différentes questions qui leur ont été posées par MM. Aubert, Boutonnat, Giaucou et Bouquerel.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 24 mars 1954. — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a tenu une courte séance pour procéder à la désignation de rapporteurs.

Ont été nommés :

— M^{me} Devaud, pour le projet de loi (n° 107, année 1954) tendant à modifier l'article 60 du Livre II du Code du Travail ;

— M. Abel-Durand, pour le projet de loi (n° 136, année 1954) autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant à la Convention générale entre la France et l'Italie sur la Sécurité sociale, signé le 28 décembre 1950 ;

— M. Abel-Durand, pour le projet de loi (n° 145, année 1954) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la mutualité ;

— M. Abel-Durand, pour le projet de loi (n° 149, année 1954) autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant à la Convention générale entre la France et l'Italie sur la Sécurité sociale, signé le 13 juin 1952 ;

— M. Walker, pour la proposition de loi (n° 111, année 1954) tendant à fixer le statut des gérants de société au regard de la législation de sécurité sociale ;

— M. Ruin, pour la proposition de loi (n° 132, année 1954) tendant à étendre aux entreprises de transport les dispositions de l'article premier de la loi du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail.